

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 1^{er} avril 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 8 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20250408-20250408_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 16/04/2025



Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Stéphanie CHAPTUT, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Jean-Marc GRANGE, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTOINNIER, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTOINNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christiane BAYET à Gérard VERNET, Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA, Roland BOST à André GAY, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Simone CHRISTIN-LAFOND à Pierre BARTHELEMY, Pierre CONTRINO à Géraldine

DERGELET, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Gilbert LORENZI, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Serge GRANJON à Nicole GIRODON, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Patrice POTIONNIER, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents : Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	6
Nombre de pouvoirs :	21
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	125

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M57, M43 et M49,

Considérant que Loire Forez agglomération a adopté par délibération du 12 décembre 2023 la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera aux budgets suivants : budget principal, budget annexe TEOM, budget annexe ateliers partagés et budget annexe des zones économiques,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

En 2025, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique.

Il est rappelé que les projets de budget primitif 2025 soumis à l'approbation du conseil communautaire d'avril 2025 tiennent compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2025 sans reports ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports sera effectuée en 2025, postérieurement au vote du budget primitif, après l'approbation du compte administratif 2024 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2024.

Pour les budgets annexes avec autonomie financière (TEOM, assainissement et eau potable), il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget annexe TEOM,
- adopter les projets de budget primitif 2025 pour chacun des budgets comme suit :

Budget annexe Ordures ménagères (TEOM) :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	20 331 000 €	20 331 000 €
INVESTISSEMENT	6 070 000 €	6 070 000 €
Total général	26 401 000 €	26 401 000 €

Budget annexe Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	15 401 500 €	15 401 500 €
INVESTISSEMENT	12 676 200 €	12 676 200 €
Total général	28 077 700 €	28 077 700 €

Budget annexe Eau potable :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	15 447 400 €	15 447 400 €
INVESTISSEMENT	12 402 000 €	12 402 000 €
Total général	27 849 400 €	27 849 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget annexe TEOM (à mains levées),
- approuve les projets de BP 2025 pour chacun des budgets tels que mentionnés ci-dessus à mains levées :

- * budget annexe ordures ménagères par 124 voix pour et 1 abstention.
- * budget annexe assainissement à l'unanimité,
- * budget annexe eau potable à l'unanimité.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 8 avril 2025
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,